Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260706-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
7 JUILLET 2026
DELIBERATION
CM20260706

Le 7 juillet 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 30 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX, Elodie GUILLARD.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Patrice LAMEUL donne pouvoir à Sébastien LERAY, Pascale LE NOUAILLE donne pouvoir à Didier BOURNE, James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, David HAVART donne pouvoir à Maud GAVAUD, Alexandra NOEL donne pouvoir à Solène LE MOING.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance Elodie GUILLARD

Vote des tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2026-2027

Les prix de la garderie périscolaire sont fixés par l'assemblée délibérante.

Pour rappel les tarifs 2025/2026 :

REPARTITION DES TARIFS EN 3 TRANCHES			A APPLIQUER AU QUOTIENT FAMILIAL	Pénalité financière par ¼ heure de retard après 19H
FORFAIT POUR 1/2 HEURE	FORFAIT POUR 1 MOIS	FORFAIT POUR 1 MOIS A PARTIR DU 3ém ENFANT		
1.05€	31.50€	15.75€	< 950	2.10€
1.10€	33.00€	16.50€	de 950 à 1300	
1.15€	34.50€	17.25€	> 1300	

Il est proposé au conseil municipal :

- de voter les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2026/2027
- d'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents

REPARTITION DES TARIFS EN 3 TRANCHES			A APPLIQUER AU QUOTIENT FAMILIAL	Pénalité financière par ¼ heure de retard après 19H
FORFAIT POUR 1/2 HEURE	FORFAIT POUR 1 MOIS	FORFAIT POUR 1 MOIS A PARTIR DU 3ém ENFANT		
1.10€	33.00€	16.50€	< 950	2.10€
1.15€	34.50€	17.25€	de 950 à 1300	
1.20€	36.00€	18.00€	> 1300	

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260708-CM20260706-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de voter les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2026/2027**
- **d'autoriser le maire à effectuer et signer tous les actes afférents**

REPARTITION DES TARIFS EN 3 TRANCHES			A APPLIQUER AU QUOTIENT FAMILIAL	Pénalité financière par ¼ heure de retard après 19H
FORFAIT POUR 1/2 HEURE	FORFAIT POUR 1 MOIS	FORFAIT POUR 1 MOIS A PARTIR DU 3ém ENFANT		
1.10€	33.00€	16.50€	< 950	2.10€
1.15€	34.50€	17.25€	de 950 à 1300	
1.20€	36.00€	18.00€	> 1300	

Décision du conseil municipal :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.